

Président : Christian ROSSEL  
Vice-Président : Marc SOUTTER  
Secrétaire : Amandine GONCALVES

---

**Le Président** ouvre la séance du Conseil Général du jeudi 11 décembre 2025 à 20h00.

**Le Président** annonce la modification de l'ordre du jour.

Ordre du jour

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal du 23 octobre 2025
3. Assermentation des nouveaux membres
4. a) Lettres et pétitions  
b) Communications de la Municipalité
5. Préavis 24/2025 Budget 2026
6. Election de deux suppléants.es pour la Commission de Gestion et des Finances
7. Postulat
8. Divers

1. Appel

**La secrétaire** fait l'appel. 38 membres sont présents, 42 sont excusés et 9 sont absents. Le quorum de 30 membres est donc atteint.

Les membres du bureau présents officieront en tant que scrutateurs pour cette séance.

2. Adoption du procès-verbal du 23 octobre 2025

Le procès-verbal de la séance du 23 octobre 2025 est accepté par 33 voix, 5 abstentions et 0 refus.

3. Assermentation des nouveaux membres

Il n'y a pas de nouveaux membres.

4. a) Lettres et pétitions

**Le Président** lit les lettres de démissions de la commission de gestion et des finances, de Michel Renaud-dit-Louis et Bernard Gauthey. L'assemblée les applaudit en remerciement de leurs années au sein de la commission.

Une lettre-pétition avec signatures d'un collectif citoyens demande la réduction de vitesse à 30 km/h à l'heure sur la route du Vignoble et rues attenantes, ainsi que devant le collège et la réduction à 20 km/h à la ruelle de la Dîme du n°1 au N°4 ainsi que Prés-dessous 7 afin d'assurer la sécurité des enfants. Le collectif se tient à disposition pour discussion avec la Municipalité et/ou le conseil.

**Reynold Michel**, syndic, explique que la Municipalité est au courant du problème, qu'elle espère que le problème se règle déjà avec le marquage au sol des places de parcage. Dans un premier temps il est envisagé de mettre un radar et de discuter d'une solution.

**Charles-Louis Morel** relève que le collectif n'étant pas membre du conseil, cette lettre devrait être adressée à la Municipalité, et qu'ils ne peuvent pas déposer de motion auprès du Conseil.

**Alexis Vautier**, municipal, explique que la question de la limitation de vitesse à 30 km/h a déjà fait partie des discussions auprès du PEC et du Pacom, il serait ravi que le débat soit ouvert sur la question.

**Maryline Bissat** s'étonne du manque de panneau d'entrée du village depuis Bavois.

**Hugette Bovet** estime qu'il est rare que les véhicules roulent à plus de 50 km/h à la rue du Vignoble, les tracteurs et machines agricoles ne roulent pas à plus de 40 km/h. Effectivement le nombre de passage a augmenté avec les frontaliers, mais il est important de rendre les enfants vigilants à la circulation.

**Renée Jaquier** trouve que de marquer les pertes de priorité permet de ralentir la circulation.

**Martine Barclay** propose de faire une étude auprès des villages environnants ayant introduit le 30 km/h.

**Alexis Vautier**, municipal répond à Maryline Bissat que le panneau sera installé en début d'année.

#### b) Communications de la Municipalité

**Sébastien Meylan**, municipal explique concernant l'eau, qu'il n'y a pas d'avancée avec les communes d'Agiez et Bofflens, mais qu'il y a une avancée avec le bureau mandaté DTP. Normalement tout devrait être finalisé en janvier, pour ensuite pouvoir rencontrer la commission sur l'eau. L'idée globale est de mettre à niveau notre pompage en changeant les pompes, pour ce faire il faudra discuter avec la commune d'Orbe, pour faire une liaison avec eux le temps des travaux. Cette conduite restera définitive et pourra être utilisée en cas d'urgence.

**Josette Bovet** demande si l'on se met avec Orbe, on aura de l'eau chlorée ?!

**Sébastien Meylan**, municipal répond que nous aurons l'eau d'Orbe le temps des travaux ou en cas de secours. Le but n'est pas d'acheter l'eau d'Orbe.

**Josette Bovet** demande comment cela se passe au niveau de la tuyauterie, peut-on fermer ou doit-on continuellement en prendre ?

**Sébastien Meylan**, municipal, explique que pour éviter l'eau dormante, il faudra en prendre un peu de temps en temps, mais ce sera minime.

**Philippe Porret** constate que dans le plan d'investissement CHF 1'000'000.- sont prévus.

**Sébastien Meylan**, municipal explique que le budget est haut car le bureau DTP n'a pas encore donné le devis. Le montant final sera exposé dans le futur préavis.

#### 5. Préavis 24/2025 Budget 2026

**Reynold Michel**, syndic, explique le préavis municipal concernant le Budget 2026. Le total des revenus est de CHF 3'195'400.-, le total des charges est de CHF -3'592'100.-. Le résultat 2026 a une perte budgétée de CHF -396'700.-. La marge d'autofinancement négative est de CHF -202'600.-, cette marge d'autofinancement sera financée par les liquidités courantes. Le capital au 31.12.2024 s'élevait à CHF 2'245'372.18 et pourra absorber la perte budgétée. Toutes les dépenses prévues au budget ne seront pas forcément réalisées. Des dépenses d'investissements sont prévues en 2026 pour un montant de CHF 542'000.-, CHF 212'000.- ont déjà été acceptés lors de précédent préavis. Le solde de CHF 330'000.- fera l'objet de préavis présentés en 2026.

Les points suivants sont expliqués :

- Autorités : CHF 4'800.- de charges supplémentaires liées aux élections communales de 2026.
- Administration Générale : La commune a mandaté pro Archives pour la maintenance annuelle des archives courantes (CHF 4'700.-). Le solde pour la police des constructions (CHF 10'900.-).

L'équipement bureautique est budgété à CHF 8'500.-

Déménagement prévu dans le courant du premier semestre dans les nouveaux locaux de l'administration communale. Le montant de CHF 17'400.- comprend le loyer de mai à décembre.

CHF 16'700.- pour la téléphonie, internet et une étude sur la cybersécurité. Les notes d'honoraires de l'agent de sécurité pour le contrôle du stationnement sont de CHF 12'100.-. Dans les frais divers, CHF 20'000.- concernent les frais de déménagement et d'aménagement.

La nouvelle péréquation cantonale ne tient plus compte du point d'impôt, mais calcule le revenu fiscal standardisé, qui correspond au revenu théorique que chaque commune générerait si elle appliquait le coefficient d'imposition moyen et le taux standard de 1 pour mille pour l'impôt foncier. Pour comparaison le total factures cantonales pour 2025 est de CHF 375'003.- et pour 2026 de CHF 257'235.-.

Terrains : Les dépenses actuelles pour le projet de revitalisation des parcelles agricoles le long du Nozon atteignent déjà le montant de CHF 50'000.-. Un devis supplémentaire de CHF 10'000.- a été établi par l'entreprise Terasol.

Bâtiments communaux : Réfection du sol de la salle de gym et divers entretiens d'environ CHF 20'000.-, les honoraires d'étude pour le remplacement du chauffage sont de CHF 15'000.-. Concernant la transformation du collège, les honoraires d'études sont de CHF 30'000.-.

La réfection du caveau communal s'élève à CHF 15'000.-. La réfection de la fontaine à deux bassins est de CHF 6'000.-. Il est également prévu la pose de stores/parasols sur la terrasse de la buvette en Bulande pour CHF 18'000.-

- Routes : CHF 25'000.- destinés aux panneaux d'entrée du village et rafraichissement des plaquettes de noms de rues, CHF 18'000.- destinés à une étude pour la réfection des chemins agricoles, ainsi que CHF 35'000.- pour la réfection du chemin agricole en Champalet.
- Parcs, promenade, cimetières : Achat de trois tables en bois après le Giron du Nord pour, CHF 7'500.-, la plantation sur la place, d'un arbre offert par Pury Paysagistes CHF 5'000.- et la désaffectation du cimetière CHF 38'000.-.
- Ordures ménagères : La taxe déchet sera augmentée de CHF 10.-
- Réseaux égouts, épuration, eaux claires : Un diagnostic de l'ensemble du réseau d'eaux claires est à prévoir pour CHF 10'000.-, la taxe d'épuration vas augmenter de CHF 0.40.

- Temples et cultes : CHF 6'500 pour la participation aux travaux de rénovation intérieure de la cure catholique d'Orbe.
- Services des eaux : L'état de la station de pompage va engendrer à court terme des dépenses supplémentaires, le prix de l'eau au m<sup>3</sup> sera augmenté de CHF 0.30.

En conclusion, la Municipalité prévoit un budget 2026 avec un déficit de CHF 396'700.-, mais qui comprend des charges ponctuelles, comme des frais d'études, d'aménagements administratifs et divers travaux d'entretien pour environ CHF 365'000.-, des charges intercommunales de CHF 682'000.- et des charges cantonales de CHF 360'500.-.

Pour les années à venir, des remplacements ou améliorations d'appareillages devront avoir lieu dans les dicastères suivants : déchet - épuration – eaux claires et usées – eau potable. Cela ne peut être financé avec les impôts, d'où l'augmentation générale des tarifs.

Elle demande au Conseil d'adopter le budget 2026 déficitaire tel que présenté.

**Michel Renaud-dit-Louis, rapporteur**, fait part du rapport de la commission de Gestion et Finances. Lors de leur séance du 19 novembre dernier, étaient présents les membres de la commission, ceux de la Municipalité et Mme Dominique Nijenhuis, boursière. La commission a relevé les points suivants :

- Administration générale : la hausse des charges est principalement due aux frais liés au déménagement et à la location des surfaces pour l'administration communale. L'option d'engager une ressource externe pour l'application du stationnement pourra être questionnée après retour d'expérience.
- Finances : La commission de gestion salue l'estimation prudente des recettes fiscales, car il est difficile de comparer les différents exercices comptables avec la nouvelle péréquation financière.
- Bâtiments : La réduction des charges estimées est principalement due à l'entretien du collège et du magasin en 2025.
- Travaux : La commission de gestion souhaite rendre attentive la Municipalité quant aux travaux qui font l'objet de refacturation à des tiers. Des difficultés ont été constatées pour les travaux relatifs à la revitalisation des parcelles agricoles. Pour 2026, le projet d'étude pour l'entretien des chemins agricoles pourrait faire l'objet de subventions et donc nécessite un suivi strict.
- Adaptation des tarifs et taxes : La décision d'augmenter les taxes déchets, d'épuration et le prix de vente de l'eau permettra d'éviter de subir des pertes importantes. La commission relève la difficulté d'estimer exactement les charges des rubriques : Services financiers, Instruction publique, Police et Sécurité sociale, et qu'elles ne dépendent pas de la politique communale. Concernant le développement du patrimoine arboré, le projet est important et nécessite une bonne coordination et de la cohérence avec le PACOM et le PECC.

La commission estime que la Municipalité a élaboré un budget prudent. Le résultat déficitaire est le fait, pour plus de la moitié, à des éléments externes. Il faut noter que la marge d'autofinancement se réduit d'année en année, signe du transfert de charges du canton sur les communes.

La commission propose au Conseil d'accepter le budget 2026 tel que présenté par la Municipalité.

**Le Président** demande s'il y a des questions ou remarques.

**Josette Bovet** demande quelles sont les augmentations prévues.

**La municipalité** répond qu'il s'agit de CHF 10.- pour la taxe déchet, CHF 0.30 pour l'eau et CHF 0.40 pour l'épuration.

Il n'y a pas d'autre remarque ou question. L'Assemblée vote.

Acceptez-vous d'adopter le budget 2026 tel que présenté ?

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 7

Le budget 2026 déficitaire de CHF 396'700. – est accepté par l'assemblée.

#### 6.Elections de deux nouveaux suppléants pour la commission de Gestion et Finances

Christianne Bournival et Michel Greppin se proposent sous les applaudissements de l'assemblée.

#### 7.Postulat

**André Roch** en premier lieu, rappelle ce qu'est un postulat, il s'agit d'une invitation faite à la Municipalité d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de faire une proposition dans un domaine particulier et de dresser un rapport. Le postulat n'a pas d'effet contraignant pour la Municipalité si ce n'est l'obligation d'analyser une situation et de rédiger un rapport. Le postulat peut porter sur une compétence du Conseil général ou de la Municipalité.

Depuis 3 mois il n'est plus possible de vendre de l'alcool à l'emporter, en cause les tables présentent sur place. Le postulat demande donc à la Municipalité d'étudier et d'explorer toutes les pistes possibles afin d'obtenir, pour la Boulangerie Court, une dérogation pour la vente d'alcool à l'emporter et le maintien des 3 tables.

**Josette Bovet** avait donné le nom des députés du coin à Carinne Ruprecht, municipale. Elle n'a pas pu encore les contacter.

**André Roch**, demande quel est le délai de réponse de la Municipalité à un postulat. Le délai est d'une année.

**Olivier Bovet** demande si la Municipalité a la compétence de donner l'autorisation à l'établissement.

**Reynold Michel**, syndic répond que non, c'est la police du commerce du Canton qui décide.

**André Roch** pense qu'il faut s'adresser aux bonnes personnes du gouvernement, car il connaît deux communes qui ont eu les autorisations.

**Amandine Gonçalves**, secrétaire demande s'il ne faudrait pas une patente pour autoriser la vente d'alcool.

**Sébastien Meylan**, municipal explique avoir rencontré le nouveau patron de la boulangerie qui est justement entrain de voir pour la patente.

**Michel Jaquier** demande une explication sur le problème en question.

**André Roch** explique qu'il n'est pas possible de vendre de l'alcool sur place car il y a 3 tables et cela donnerait la possibilité de consommer sur place. Actuellement pour vendre de l'alcool à la boulangerie, il faudrait supprimer les tables.

Il n'y a pas d'autre remarque ou question. L'Assemblée vote.  
Acceptez-vous la demande du Postulat ?

Pour : 36  
Contre : 0  
Abstention : 1

Le postulat est accepté par l'assemblée.

#### 8. Divers

**Le Président** rappelle qu'en 2026 il y aura une nouvelle législature, le poste de secrétaire du conseil général est à pourvoir. Les élections Municipales auront lieu en mars, tout le corps municipal se repropose en bloc, mais si des personnes sont intéressées, elles peuvent demander un dossier de candidature.

**Reynold Michel**, syndic encourage ceux qui le souhaite à postuler au sein de la Municipalité. Il remercie Madame Dominique Nijenhuis, boursière communale pour son excellent travail tout au long de l'année. L'assemblée l'applaudit.

**André Roch** avait déjà fait part à la municipalité que les panneaux de stationnement sur la place comportent un manque de précision. Il devrait être noté de 6h00 à 22h00 comme stipulé dans le règlement.

**Alexis Vautier**, municipalité annonce qu'une commande groupée de panneaux est prévue l'année prochaine.

**Josette Bovet** demande à quoi en est le changement des panneaux d'arrivée dans le village.

**Alexis Vautier**, municipalité répond que cela fait partie des panneaux commandé, ce sera là début janvier.

**Reynold Michel**, syndic explique également que des panneaux seront remis en état.

**Le Président** clôt la séance à 20h53

Le Président  
Christian Rossel

La Secrétaire  
Amandine Gonçalves